



aeefe
Agence
enseignement français
étranger

**Association des Parents d'Élèves
du Lycée Français
de Tamatave**

B.P. 508

TAMATAVE

Tél : 032 07 668 41 – 033 15 350 02

Fax : 20.53.311.34

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL DE GESTION DU 31 MAI 2024**

Ordre du jour :

- Mise à jour de la procédure de la gestion financière
- Mise à jour de la procédure de gestion des personnels recrutés locaux
- Grilles salariales
- Questions diverses

Début de la réunion : 17H30

Présentation du Comité de Gestion

Mme MAURICE Marie-Joëlle, Consul Honoraire de France à Tamatave
Mr MERCIER Bruno, Proviseur du lycée
Mr BOGEAT Patrick, Directeur de la Section Primaire
Mr RATIARISON Hervé, gestionnaire comptable

Représentants élus des parents d'élèves :

3 membres présents :

Mme RAZAFIMAHARAVO Myrrha, Présidente
Mme RALAY RAHARISON Diane, Vice-présidente
Mme AVIZARA Prisca, Trésorière adjointe

5 membres représentés par procuration :

Mme FAHAROUDINE MBOTIZARA, Trésorière représentée par procuration donnée à Mme RAZAFIMAHARAVO Myrrha
Mr RAKOLONANDRIA Mamy, Conseiller représentée par procuration donnée à Mme RAZAFIMAHARAVO Myrrha
Mme RAJAOFERA Hiajamalala, Secrétaire représentée par procuration donnée à Mme AVIZARA Prisca
Mr AY TO ARIVELONTSEHENO Ranto, Secrétaire adjoint, représenté par procuration donnée à Mme RAZAFIMAHARAVO Myrrha
Mr BADROUDINE Zohar, Conseiller, représenté par procuration donnée à Mme RALAY RAHARISON Diane

1 membre absent :

Mr VAHINY YVI Sandro, Conseiller

Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation

Mr DJISTERA Angelo

Mme PIANGO Rita Antoine

Membres invités

Mr RABOANA Ny Andry, délégué du personnel administratif

La réunion commence par ces informations : les comptes financiers 2022 et 2023 seront présentés lors de la prochaine AG du 15 juin 2024. Fin 2023, il est enregistré 426 millions d'Ar de recettes, la gestion de l'école est saine. Mr le DAF se veut rassurant.

Les commissions de recouvrement ont été efficaces. Les écolages ont été récupérés. La politique reste ferme, si l'écolage n'est pas payé, l'enfant n'est pas accepté. Les familles en difficulté sont encouragées à se manifester afin de mettre en place un échéancier de paiement.

Mise à jour du manuel de la gestion financière

Mme la Présidente annonce que le manuel de la gestion financière doit être complété et quelque peu modifié dans sa présentation.

Il faut introduire un seuil de 5 millions d'ariary dans l'engagement des dépenses accordées au personnel de direction. Le dépassement de ce seuil oblige un appel à prestataires (un cahier des charges devra être établi, le dépouillement des devis sera fait ensemble, personnel de direction et membres du bureau APE, et la publication de l'appel se ferait sur la page Facebook du lycée et sur son site).

En dessous de ce seuil, aura été faite au préalable, au début de chaque année scolaire, une consultation du bureau APE afin de fixer pour l'année en cours uniquement un vivier de fournisseurs et prestataires référents. L'APE peut ainsi déléguer à la direction la possibilité de faire des achats et engager des travaux à moins de 5 millions d'ariary.

Il est proposé de rajouter une pagination au manuel de gestion financière et de remettre la présentation calendaire de l'ancien manuel de procédure.

- Il est procédé au vote pour l'acceptation de la mise à jour du manuel de gestion financière concernant le rajout du seuil et sa mise en oeuvre, de la pagination et de la forme calendaire.

Vote « POUR » à l'unanimité des 8 membres du bureau APE présents et représentés.

Il est proposé que désormais les exonérations d'écologie se fassent à hauteur de 50% pour les nouveaux entrants.

Cette annonce provoque un vif débat. Les représentants du personnel souhaitent comprendre cette proposition.

Mme la Présidente procède à la lecture du manuel de gestion des RL de 2016 en cours.

Les arguments « contre » avancés par les représentants du personnel sont les suivants :

- cette mesure à 50% serait discriminante entre deux recrutés locaux
- cette mesure à 50% pour les nouveaux entrants serait discriminante entre deux enfants d'une même fratrie

L'APE réagit : n'y a-t-il alors pas une discrimination vis-à-vis des recrutés locaux qui n'ont pas d'enfants scolarisés au lycée français ? Ils ne reçoivent aucune compensation.

Mme la Présidente rappelle qu'il existe une disposition d'aide à la scolarité des enfants dans une autre école.

La révision du montant de cette exonération ne doit pas faire oublier la proposition d'augmentation des salaires sachant qu'à la prochaine rentrée le prévisionnel de 1042 enfants ne sera pas atteint. On serait autour des 900 enfants inscrits.

Il n'est plus question de refonte des grilles salariales. L'action d'augmentation serait faite sur l'indice et le point d'indice.

Mme le Consul Honoraire, réagit quand les représentants du personnel rappellent que le lycée ne les paye pas cher en comparaison avec les salaires d'autre personnel dans le réseau AEFE. Elle dit que si on accepte de continuer à travailler au lycée, c'est qu'on y voit son avantage. La qualité de vie à Tamatave est appréciée par rapport à celle que l'on pourrait avoir à Tana (autres dépenses également non négligeables...)

Il est rappelé que l'augmentation annuelle des salaires n'est pas obligatoire, ni systématique. Cet avantage est à reconsidérer tous les ans.

Mr Le Proviseur rappelle qu'il faut avoir un raisonnement collectif.

Mr le Consul Honoraire informe qu'environ 200 dossiers de bourses ont été proposés, mais seuls 170 en sont sortis et il y a des rejets de bourses.

Les discussions sont vives, il est alors décidé de soumettre au vote en AG, la proposition d'exonération à 50% pour les nouveaux entrants.

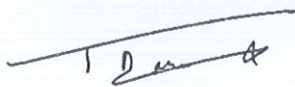
Mr le DAF précise que pour la prochaine rentrée cet abattement ne concernerait que 3 nouveaux entrants pour les enfants du personnel.

- Par ailleurs, il est proposé au vote en conseil de gestion, l'augmentation des salaires, en augmentant de 15% l'indice des enseignants applicable dès septembre 2024.

Vote « POUR » à l'unanimité des 8 membres du bureau APE présents et représentés.

La séance est levée à 18h57.

La Secrétaire de séance
RALAY RAHARISON Diane



La Présidente de l'APE
RAZAFIMAHARAVO Myrrha

